Questions sur le Qur'an

Shaikh Ahmad An-Najmi

Question : Quel est le jugement sur le fait d'accrocher des versets du Qur'an, surtout *Ayat Al-Kursy*, dans les écoles où l'on pense qu'il y a des démons. En sachant qu'on ne les pose pas à terre, qu'on les protège de la disparition et des dégradations ?

Réponse : Je ne vois rien dans ce que vous avez dit, avec les conditions que vous donnez, si ce n'est que les démons ne seront pas repoussés par le fait d'accrocher le Qur'an, mais seulement par la lecture, comme il est rapporté dans le hadith : *« Lorsque tu es sur ton lit (pour dormir), récite Ayât Al-Kursy, car si tu le fais Allah te protègera et le diable ne t'approchera pas jusqu'à ce que tu te réveilles »*. Rapporté par Al-Bukhari. Et le succès vient d'Allah.

Question : Est-ce que celui qui ne termine pas la lecture du Qur'an dans le mois s'est éloigné du Livre d'Allah ?

Réponse : Si cela dépasse les quarante jours, il s'est écarté d'autant (de versets) qu'il a retardé. Et le succès vient d'Allah.

Question : Pendant Ramadan, est-il préférable de lire beaucoup du Qur'an ou de méditer sur son sens ?

Réponse : Celui qui récite, même s'il récite vite, ne doit pas se presser au point de ne pouvoir méditer. 'Abdullah ibn Mas'ud a reproché son acte à un homme qui a dit : « Hier j'ai lu *Al-Mufasal* (de sourate Qaf jusqu'à la fin du Qur'an) ». Il lui répondit : « Comme de la poésie ou de la prose ! ». Cela montre son rejet de cet acte, c'est pour cela que nous disons que s'il s'attache à lire beaucoup, il ne faut pas qu'il s'empresse au point de ne pouvoir méditer sur le Qur'an. Et le succès vient d'Allah.

Question : Un homme consomme du Qat (c'est une drogue qu'on mâche généralement), il fume des cigarettes et la chicha. Et alors qu'il fume, il veut lire le Qur'an pour avoir une récompense le temps qu'il est assis. Sachant que lorsqu'il lit, il éteint la cigarette mais le Qat reste dans sa

bouche. Cela est-il permis ou non ? Et a-t-il une récompense pour sa lecture ou commet-il un péché ?

Réponse : La lecture du Qur'an alors que le Qat est dans sa bouche est un péché, et c'est un manque de respect envers le Qur'an, car l'ivresse (procurée) par la Qat est prouvée et il n'y a aucun doute sur cela. Et tout ce qui enivre, il est interdit de le manger ou de le boire. Sachant que la cigarette ou la chicha, même s'il les éteint, l'odeur reste dans la bouche, et il n'est pas permis de joindre entre le bon et le mauvais. Donc, celui qui lit le Qur'an en ayant du Qat dans la bouche a manqué de respect envers le Qur'an, qu'il craigne Allah et délaisse, le Qat, la cigarette, la chicha et qu'il honore le Livre d'Allah, car c'est la Parole d'Allah et il n'est pas à l'abris qu'Allah l'humilie dans le feu (pour son acte), et le secours est auprès d'Allah.

Source : *Fath Ar-rab Al-Wadûd* (p.141-144)

Traduit par les salafis de l'Est